

Volonté et engagements

L'Express - Lova Rabary-Rakotondravony - 02/10/12

« Tsy anjaran'ny olona no mandatsaka aina na dia misy sazy aza ». Traduit librement, cela donnerait: « il ne revient pas aux hommes d'ôter la vie, quand bien même s'agirait-il d'une peine ». Une phrase qui mériterait de figurer dans le grand livre des citations.

Et son auteur, le président de la transition, Andry Rajoelina en l'occurrence, avait ajouté, dans une interview donnée à la radio des Nations Unies, qu' « à Madagascar, il y a des valeurs divines liées à la vie humaine. Dieu est le seul maître de notre destin, le seul qui pourrait mettre fin à notre vie. Il faut donc préserver les vies et les humains. Nous sommes contre la peine de mort. Il faut l'abolir ».

Sans consulter personne, seul comme un grand, il est ainsi allé signer à New York le traité qui engage Madagascar pour toujours dans les rangs des pays abolitionnistes. Et même si le Parlement mettra du temps pour ratifier le texte qui, soit dit en passant, aurait dû être débattu et discuté de manière inclusive, avant d'être signé, le monde retiendra qu'Andry Rajoelina avait proposé que la peine de mort ne fasse plus partie du droit positif malgache. Un bon point pour un homme politique en quête de reconnaissance internationale et, pourquoi pas du soutien des organisations internationales de défense des droits de l'homme.

La signature du traité international qui abolit la peine de mort peut aussi être servie comme un argument face aux superpuissances mondiales qui continuent de la mettre en pratique. Mais signer un traité international et engager un pays est une chose. Être attaché à des valeurs et avoir des engagements humanitaires en sont d'autres. Être contre la peine de mort, c'est avoir la volonté de défendre des vies, fussent-elles celles de criminels définitivement condamnés. C'est s'engager à défendre des vies surtout lorsqu'elles appartiennent à des innocents.

Le président de la transition fait la Une de l'actualité depuis plus de quatre ans, mais on ne lui connaissait pas cette volonté et cet engagement à défendre la vie humaine, jusqu'à ce que le communiqué faisant état de la signature des deux traités relatifs aux droits de l'homme ne parvienne aux médias. Jusqu'alors, on imaginait le président et ses hommes profondément attaché aux « droits des victimes », un peu moins à la vie humaine, surtout lorsqu'il ne s'agit que de celle d'un « présumé coupable ».

Sinon comment expliquer ces offres de primes pour la capture, mort ou vif, de Remenabila Et cette discrétion sur les événements qui se sont déroulés dans le sud et qui ont coûté la vie à plusieurs dizaines de présumés dahalo Sans parler de la caution donnée à l'auto-défense villageoise qui consiste à ne pas attendre passivement l'attaque des dahalo, mais à se tenir en embuscade en prévision des visites dont ces derniers ont pourtant prévenu Ou encore de ce silence presque complice lorsqu'un ministre avait à une époque brandi fièrement les Unes des journaux relatant les exécutions de présumés bandits par des éléments des forces de l'ordre.

Un engagement est un état d'esprit. Une personne engagée l'est dans son quotidien. Une signature et une parole peuvent suffire ailleurs, mais elles ne sont pas toujours efficaces chez nous. Et ce n'est pas celui qui a déjà renié les siennes plusieurs fois qui dira le contraire.